169e Année — N° 79 NC

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

2 Octobre 2020

ISSN 1141 - 4774

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

PARAISSANT LES MARDI ET VENDREDI

Matahiti 169
N° 79 - Numera Hau

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 2
no Atopa 2020

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 42 52 61

NUMERO COMPLEMENTAIRE
au JOPF n° 79 du 2 Octobre 2020

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE — Pages

Arrêté n° HC 3050 CAB du 1er octobre 2020 modifiant l'arrêté n° HC 2866 CAB du 13 août 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de la sortie de l'état d'urgence sanitaire 13758

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Arrêté n° 1505 CM du 30 septembre 2020 portant répartition des crédits de paiement n° 9-2020 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020 13762

Arrêté n° 1506 CM du 30 septembre 2020 portant fin de fonctions de M. Joseph Frébault en qualité de tavana hau de la circonscription des îles Marquises 13767

Arrêté n° 1507 CM du 30 septembre 2020 portant nomination de Mme Myrna Peterano épouse Vaianui en qualité de tavana hau par intérim de la circonscription des îles Marquises 13767

ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

Présidence

Arrêté n° 764 PR du 29 septembre 2020 portant fin de fonctions de Mme Myrna Peterano épouse Vaianui en qualité de secrétaire général de la circonscription des îles Marquises 13768

Arrêté n° 769 PR du 30 septembre 2020 portant modification de l'arrêté n° 764 PR du 29 septembre 2020 portant fin de fonctions de Mme Myrna Peterano épouse Vaianui en qualité de secrétaire général de la circonscription des îles Marquises 13768

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

ARRETE n° HC 3050 CAB du 1er octobre 2020 modifiant l'arrêté n° HC 2866 CAB du 13 août 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de la sortie de l'état d'urgence sanitaire.

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article 3136-1 ;

Vu la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ensemble la décision n° 2020-803 du 9 juillet 2020 du Conseil constitutionnel ;

Vu le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé, notamment son article 1er ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Dominique Sorain, préfet hors classe, en qualité de haut-commissaire de la République en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° HC 2866 CAB du 13 août 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'arrêté n° HC 1416 CAB du 27 août 2020 complétant l'arrêté n° HC 2866 CAB du 13 août 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'arrêté n° 525 CM du 13 mai 2020 modifié portant mesures d'entrée et de surveillance sanitaire des arrivants en Polynésie française dans le cadre de la lutte contre la covid-19 ;

Vu l'ordonnance rendue par le tribunal administratif de Polynésie française le 25 septembre 2020 ;

Considérant que la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire, ensemble la décision n° 2020-803 du 9 juillet 2020 du Conseil constitutionnel, a mis fin à l'état d'urgence sanitaire sur le territoire de la Polynésie française ;

Considérant que l'article 1er du décret du 10 juillet 2020 susvisé habilite le haut-commissaire à rendre obligatoire le port du masque, sauf dans les locaux d'habitation, lorsque les circonstances locales l'exigent ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux de la maladie covid-19 ainsi que le caractère actif de la propagation de cette maladie ;

Considérant que, dans son avis du 27 juillet 2020, le Conseil scientifique indique que le port du masque en dehors du domicile, est indispensable aussi bien dans les lieux clos que les lieux ouverts à forte fréquentation, que cette appréciation est relayée au plan local par le ministère de la santé ;

Considérant que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriées aux circonstances afin de prévenir et limiter les conséquences et les menaces possibles sur la santé de la population ;

Considérant la nécessité de prendre des mesures limitant la propagation du virus en prévenant tout comportement de nature à augmenter ou à favoriser les risques de contagion, en particulier dans l'espace public à forte fréquentation ou lors d'événements favorisant la concentration de personnes ;

Considérant que le respect des règles de distance dans les rapports interpersonnels et le port du masque constituent aujourd'hui les seules mesures véritablement efficaces pour limiter la propagation du virus ;

Après consultation du gouvernement de Polynésie française ;

Après concertation avec le maire de Taiarapu-Ouest ;

Sur proposition du directeur de cabinet par intérim,

Arrête :

Article 1er.— La liste des lieux et zones dans lesquels le port du masque est obligatoire dans les communes associées

Page LEXPOL 3 sur 12

de Vairao, Toahotu et Teahupoo figurant à l'annexe 1 de l'arrêté n° HC 2866 susvisé est remplacée par les plans produits en annexe du présent arrêté.

Art. 2.— Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de sa publication jusqu'au 15 octobre 2020.

Art. 3.— Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-2 du code de la justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre le présent arrêté, dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Art. 4.— Le directeur de cabinet par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du haut-commissariat de la République et au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 1er octobre 2020.
Dominique SORAIN.

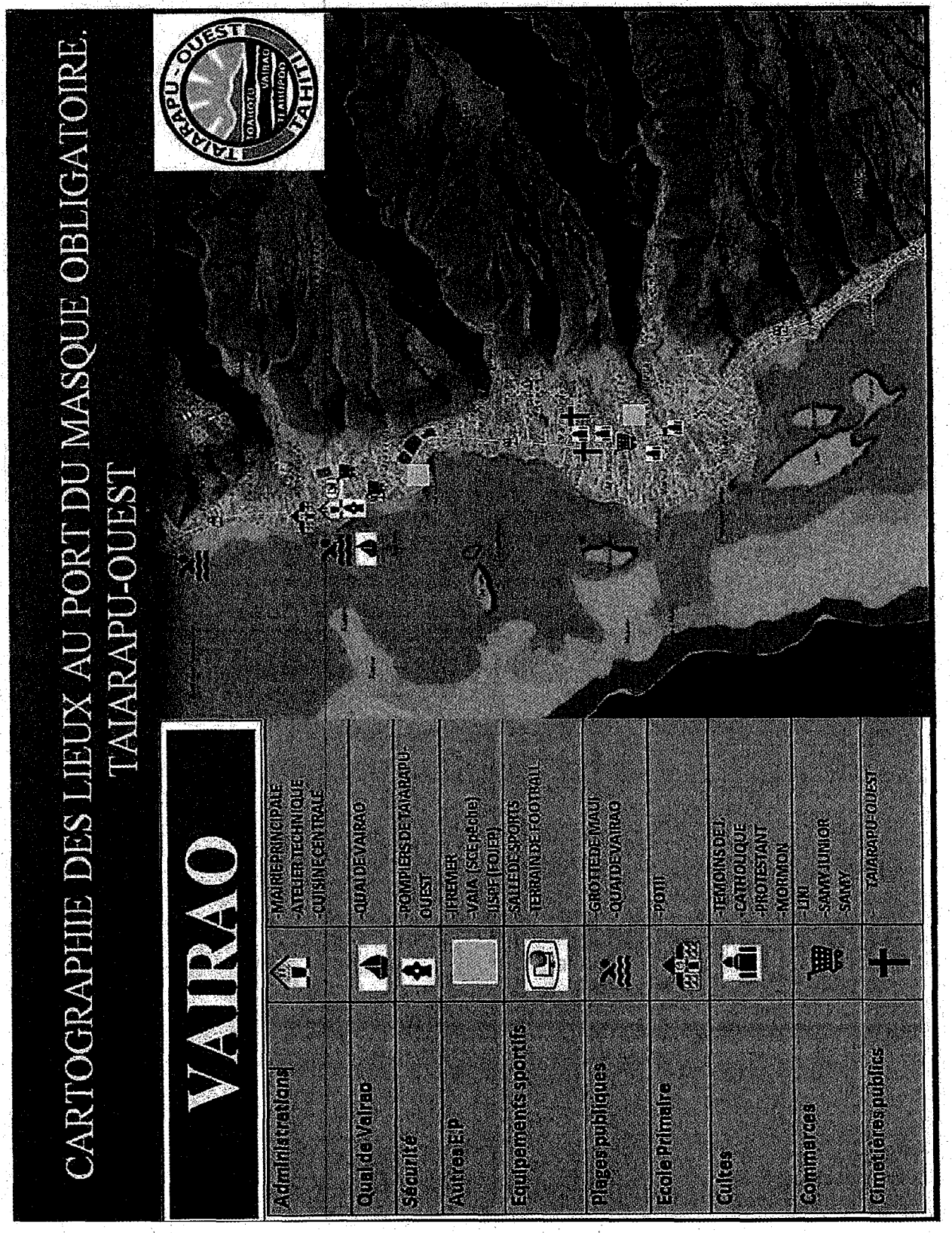

CARTOGRAPHIE DES LIEUX AU PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE. TAIARAPU-OUEST

TOAHOTU

Administration	-MAIRIE ANNEXE
Equipements sportifs	SALLE DE SPORTS -PLATEAU SPORTIF
Plages publiques	-MITIRAPA PLAGE -PUUNUI PLAGE -MAUI PLAGE
Ecole	-TOEREFAU -HAITAMA
Cultes	-TIBERIADE -TEMOINS DE J. -CATHOLIQUE -PROTESTANT
Commerces	-BEN AND CO MARKET -VENTE DE LEGUMES -NOTEHEI
Pharmacie	MITIRAPA
Cimetières publics	AOMA VAIHI

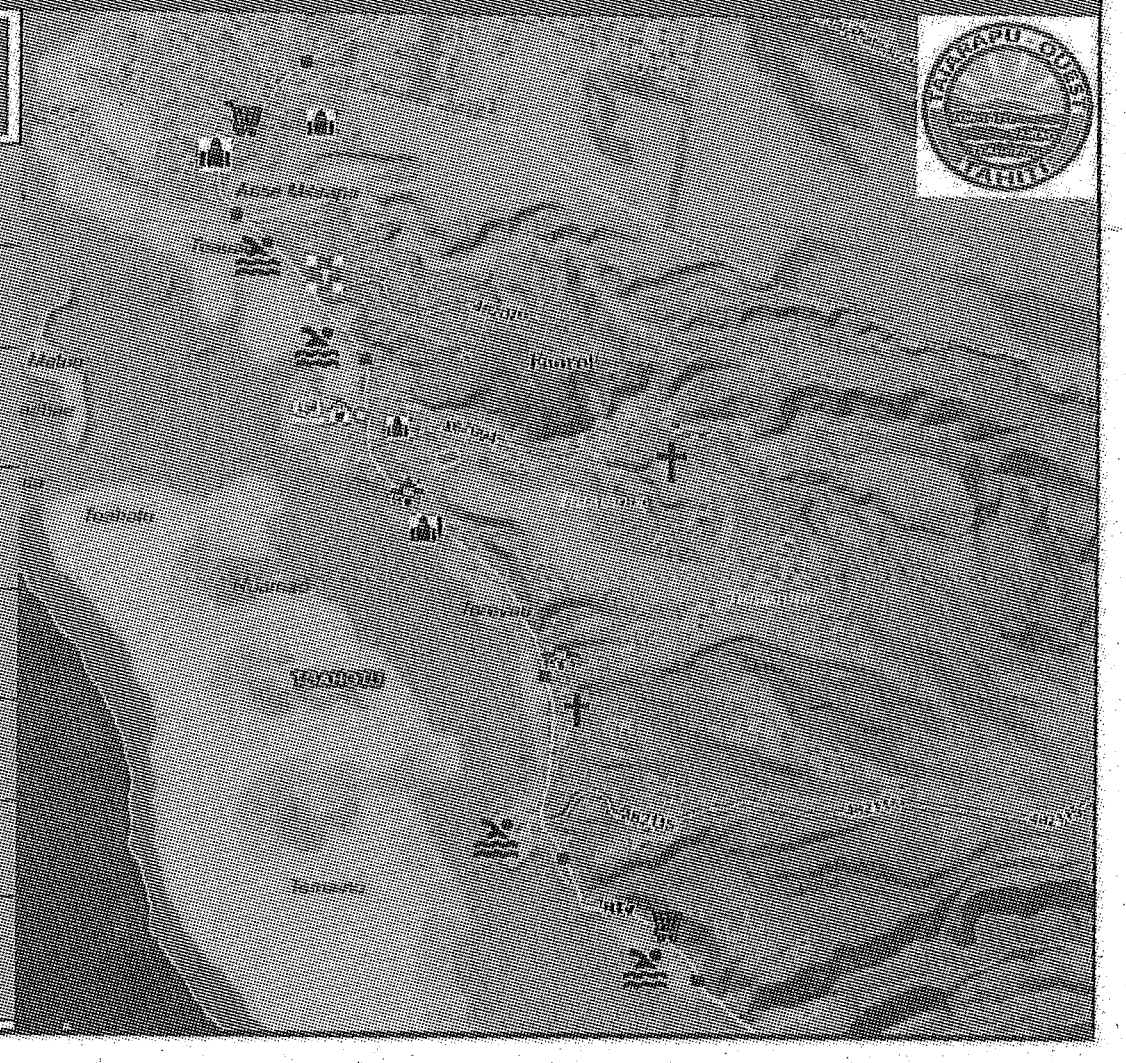

CARTOGRAPHIE DES LIEUX AU PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE.
TAIARAPU-OUEST

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 1505 CM du 30 septembre 2020 portant répartition des crédits de paiement n° 9-2020 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020.

NOR : DBF2021580AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée et de la coordination de l'action gouvernementale,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2019-99 APF du 10 décembre 2019 modifiée approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020 ;

Vu l'arrêté n° 9 CM du 9 janvier 2020 portant répartition des crédits de paiement n° 1-2020 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020 ;

Vu l'arrêté n° 139 CM du 13 février 202 portant répartition des crédits de paiement n° 2-2020 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020 ;

Vu l'arrêté n° 352 CM du 30 mars 2020 portant répartition des crédits de paiement n° 3-2020 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020 ;

Vu l'arrêté n° 392 CM du 8 avril 2020 portant répartition des crédits de paiement n° 4-2020 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020 ;

Vu l'arrêté n° 557 CM du 20 mai 2020 portant répartition des crédits de paiement n° 5-2020 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020 ;

Vu l'arrêté n° 884 CM du 1er juillet 2020 portant répartition des crédits de paiement n° 6-2020 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020 ;

Vu l'arrêté n° 1171 CM du 3 août 2020 portant répartition des crédits de paiement n° 7-2020 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020 ;

Vu l'arrêté n° 1232 CM du 12 août 2020 portant répartition des crédits de paiement n° 8-2020 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 30 septembre 2020,

Arrête :

Article 1er.— La répartition prévisionnelle n° 9-2020 des crédits de paiement du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020 est déterminée selon les annexes 1 et 2 ci-jointes.

Art. 2.— Le ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée et de la coordination de l'action gouvernementale, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 30 septembre 2020.
Pour le Président absent :
Le vice-président,
Tearii Te Moana ALPHA.

Par le Président de la Polynésie française :
Pour le ministre des finances,
de l'économie, absent :
Le ministre du logement,
de l'aménagement,
Jean-Christophe BOUISSOU.

Annexe 1 - Arrêté de répartition n° ATE 9/2020

MIN	MISSION	PROGRAMME	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FP/ENA	Autres	JIF Etat	Ademe	CdP Etat	DGI Educ	CIOM Etat	FEI Etat	CdP 2	EO
PR	901	90104	363.2019	Rénovation du logement de fonction de Atuona - Circonscription des Iles Marquises	- 7 000 000	- 7 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PR	901	90104	12.2020	Construction d'un "Fare Vaa" Présidence	1 200 000	1 200 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PR	901	90105	17.2020	Matériel informatique PR - 2020	- 1 000 000	- 1 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PR	901	90104	10.2020	Couverture de la cour intérieure DPF	- 1 500 000	- 1 500 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MEF	901	90105	23.2020	Matériel de transport - Tous services - 2020	44 300 000	44 300 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MEF	901	90102	6.2018	*Logiciels pour le dédouanement - 2019*	- 1 000 000	- 1 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MEF	901	90102	18.2020	Equipements informatiques pour le dédouanement - 2020	- 15 000 000	- 15 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MEF	901	90104	20.2020	Travaux et aménagements de locaux - Tous services - 2020	- 20 000 000	- 20 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MEF	901	90104	21.2020	Travaux sur bâtiment DGAE	6 200 000	6 200 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MLA	901	90104	19.2016	Aménagement des locaux de la Direction de l'Habitat et de la ville	- 4 694 407	- 4 694 407	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MLA	901	90102	25.2017	Développement d'une nouvelle application 2.0 pour l'instruction des autorisations de construire	4 694 407	4 694 407	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MSP	901	90104	35.2017	Construction et équipements d'un logement à Hatiheu (CdP 2 - 2016)	- 840 654	- 468 683	-	-	-	-	-	-	-	- 371 971	-
MSP	901	90105	378.2017	Acquisition et installation d'un logiciel pour le registre des cancers (Onco 2017)	- 2 051 576	- 255 954	- 1 795 622	-	-	-	-	-	-	-	-
MSP	901	90104	27.2019	Logements de fonctions - Travaux et équipements divers - 2019	- 138 990	- 138 990	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MSP	901	90104	32.2018	Construction et équipement de 3 logements à Maupiti	138 990	138 990	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MSP	901	90102	368.2019	Mise en place d'un Dossier Patient Informatisé (CdP 2 - 2020)	840 654	468 683	-	-	-	-	-	-	-	371 971	-
MGT	901	90104	292.2016	Sécurisation des balcons du bâtiment A1	- 2 595	- 2 595	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGT	901	90104	293.2016	Mise aux normes des ascenseurs publics bâtiment A1 A2	- 945	- 945	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGT	901	90102	35.2018	Archivage numérisé du registre du permis de conduire	- 2 000 000	- 2 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGT	901	90102	36.2018	Système d'exploitation de l'épreuve théorique générale du permis de conduire	- 4 666 667	- 4 666 667	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGT	901	90104	40.2018	Réfection de la couverture subdivision TG de la DEQ	- 3 370 230	- 3 370 230	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGT	901	90104	7.2008	Relogement de la DTT	6 666 667	6 666 667	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGT	901	90102	35.2015	Modernisation des systèmes d'information et de gestion de la DTT	3 373 770	3 373 770	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGT	901	90104	366.2019	Réhabilitation, construction et aménagement des bâtiments administratifs - Tarahoi	- 6 200 000	- 6 200 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total 901				- 2 051 576	- 255 954	- 1 795 622	-	-	-	-	-	-	-	-
PR	903	90304	332.2015	Etude de faisabilité - Aménagement de l'ancienne base-vie de Hao	- 1 035 573	- 1 035 573	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PR	903	90301	50.2017	Subventions aux communes - Distribution électrique - Programmation 2017	14 025 879	14 025 879	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PR	903	90301	44.2019	Subventions aux communes - Programmation 2019 (CdP 2 - 2019)	87 009 694	87 009 694	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MLA	903	90303	64.2015	CARTO 2022 - *modernisation des outils de production cartographique en Polynésie française*	- 12 000 000	- 12 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MLA	903	90303	48.2019	Consolidation du réseau géodésique RGPF et extension du réseau de station GNSS permanentes AVEIA	- 15 000 000	- 15 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Annexe 1 - Arrêté de répartition n° ATE 9/2020

MIN	MISSION	PROGRAMME	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FP/ENA	Autres	3IF Etat	Ademe	CdP Etat	DGI Educ	CIOM Etat	FEI Etat	CdP 2	EO
MLA	903	90303	47.2019	CARTO 2022 - Mise à jour et compléments des bases de données cartographiques de la Polynésie française (2018-2022)	27 000 000	27 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGT	903	90305	65.2015	Subvention TNAD - Acquisitions immobilières - Tia Hura Village (Moorea)	- 100 000 000	- 100 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total 903				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VP	905	90502	144.2020	Développement de la filière bois - Feuillus et résineux - 2020	334 059	334 059	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MCE	905	90505	88.2014	Reconstruction du centre artisanat de Mahina	- 334 059	- 334 059	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total 905				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MCE	908	90802	143.2018	Aménagements et travaux divers sur sites culturels SCP - 2018	- 1	- 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MCE	908	90802	148.2018	Subvention MTI - Aménagement et rénovation du Musée de Tahiti et des îles - Te Fare Mahana - Travaux (CdP 2 - 2018)	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total 908				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MEA	909	90902	127.2019	Equipements des collèges et lycées - 2019	- 355 462	- 355 462	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MEA	909	90902	159.2018	Collège de Makemo - Rénovation - Etudes	355 462	355 462	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total 909				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VP	910	91003	188.2020	Acquisition immobilière - Laboratoire d'anatomo-cytopathologie - Pirae (E/O)	- 175 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 175 000 000
MSP	910	91001	140.2017	Construction et équipements d'une infirmerie à Hatiheu (CdP 2 - 2016)	- 1 009 297	- 1 009 297	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MSP	910	91003	397.2019	Equipements dans le cadre de la lutte anti-vectorielle et de la sécurité sanitaire	- 5 000 000	- 5 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MSP	910	91001	435.2017	Réhabilitation de l'hôpital d'Uturoa - Tranche 1	6 009 297	6 009 297	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total 910				- 175 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 175 000 000
MCE	911	91106	115.2016	Subvention aux associations sportives - 2016	- 150 622	- 150 622	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MCE	911	91105	156.2017	Subvention aux associations de jeunesse - 2017	- 1 740 405	- 1 740 405	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MCE	911	91106	207.2018	Subvention aux associations sportives - 2018	- 530 730	- 530 730	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MCE	911	91105	335.2016	Construction et aménagement d'un site pour camps ados	2 421 757	2 421 757	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total 911				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MSP	913	91302	406.2019	Acquisition de matériels pour la prise en charge des DASRI - 2019	- 1 468 594	- 1 468 594	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGT	913	91301	35.2006	Réseau polynésien d'observations hydrologiques	- 263 339	- 263 339	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGT	913	91302	180.2019	Acquisition d'un broyeur déchiqueteur à métaux et véhicules	1 731 933	1 731 933	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total 913				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGT	914	91403	241.2010	Etude d'assainissement de la rivière Paul - Teva I Uta - Phase 1	- 630 561	- 630 561	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGT	914	91403	242.2010	Etude d'assainissement de la rivière Tiapa - Paea	- 1 381 000	- 1 381 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGT	914	91403	273.2011	Schéma directeur assainissement pluvial - Arue (3IF 2012)	- 2 200 000	- 2 200 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGT	914	91401	162.2013	Sécurisation des piétons sur la RDO (3IF 2013)	- 5 132 365	- 5 132 365	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Annexe 1 - Arrêté de répartition n° ATE 9/2020

MIN	MISSION	PROGRAMME	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FP/ENA	Autres	3F Etat	Ademe	CdP Etat	DGI Educ	CIOM Etat	FEI Etat	CdP 2	ED
MGT	914	91401	149 2016	Assainissement curatif et revêtement RC de la pointe Ouest au carrefour de l'aéroport - tr. 1/3 - Punaruu (3iF 2016)	485 245	139 123	-	346 122	-	-	-	-	-	-	-
MGT	914	91402	251 2017	Aérodrome de Rimatara - Création d'un balisage lumineux (3iF 2017)	4 745 934	1 385 961	-	3 359 973	-	-	-	-	-	-	-
MGT	914	91402	258 2017	Aménagements et travaux divers - Ouvrages maritimes TC - 2017	4 956 500	4 956 500	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGT	914	91401	364 2017	Etudes et accompagnement travaux des ponts de Hamuta, Maruapo et Tiaoa (Intempéries IDV - 21 et 22 janvier 2017)	32 854	32 854	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGT	914	91401	448 2017	Bétonnage de la route territoriale entre Taiarapuni et Motuua sur l'île de Hiva Oa (3iF 2017)	10 150	2 964	-	7 186	-	-	-	-	-	-	-
MGT	914	91403	456 2017	Aménagement et travaux divers - défense contre les eaux - Tahiti - 2017	1 578	1 578	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGT	914	91401	252 2018	Aménagement et travaux réseau routier RT2 - Tahiti (3iF 2018)	1 934 285	535 676	-	1 398 609	-	-	-	-	-	-	-
MGT	914	91402	314 2018	Aérodrome de Tatumé - Réfection de la piste - Etudes (3iF 2018)	555 447	155 131	-	400 316	-	-	-	-	-	-	-
MGT	914	91402	529 2018	Balisage maritime - 2018 (3iF 2018)	1 402 669	469 629	-	933 040	-	-	-	-	-	-	-
MGT	914	91402	345 2018	Mise aux normes du balisage diurne et signalisation verticale des aérodromes - Tranche 5 (3iF 2018)	6 891 247	1 778 660	-	4 312 587	-	-	-	-	-	-	-
MGT	914	91401	243 2020	Bétonnage de la route territoriale de la pointe Hotuatua vers le village de Anatonu - Raivavae	30 000 000	30 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGT	914	91401	246 2020	Travaux assainissement et réfection chaussée RC Baie Bora	6 581 920	6 581 920	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGT	914	91401	247 2020	Grosses réparations revêtement chaussée RC Huahine	5 000 000	5 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGT	914	91401	251 2020	Bétonnage de la route territoriale de Anuiri vers Area - Raga	30 000 000	30 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGT	914	91401	253 2020	Rénovation route traversée de Moerai à Avera et bétonnage de la RT312 (Tr1 côté Moerai)	10 000 000	10 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGT	914	91402	266 2016	Reconstruction d'un débarcadère à Puamau - Hiva Oa - Etudes	9 500 000	9 500 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGT	914	91403	305 2016	Etude contre l'érosion de la plage de Vaiaharanui - Teva I Uta	9 721 480	9 721 480	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGT	914	91402	312 2016	Reconstruction du débarcadère de Nau - Etudes (3iF 2016)	9 500 000	2 452 531	-	6 047 092	-	-	-	-	-	-	-
MGT	914	91402	357 2016	Construction du hangar portuaire de Hikueru - Travaux	30 000 000	30 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGT	914	91402	352 2016	Construction d'un débarcadère à Fakarava - Etudes	10 000 000	10 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGT	914	91402	346 2016	Construction d'un quai à Kauehi - Etudes	11 581 920	11 581 920	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGT	914	91402	255 2020	Aérodrome de Tatumé - Mise aux normes OHEA code 2C (3iF 2020)	6 614 977	1 950 493	-	4 644 484	-	-	-	-	-	-	-
MGT	914	91401	360 2020	Aménagement de la traversée de Paea - Travaux complémentaires	17 780 993	17 780 993	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total 914				7 352 365	7 276 935	-	55 430	-	-	-	-	-	-	-
MGT	915	91501	445 2019	Travaux d'aménagement du site de la fourrière automobile	20 000 000	20 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGT	915	91501	276 2019	Aménagement abris bus sur le réseau de transport en commun	20 000 000	20 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total 915				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VP	916	91603	250 2019	Acquisitions immobilières d'opportunité - 2019 (EAD)	435 376 084	-	-	-	-	-	-	-	-	-	435 376 084
MLA	916	91604	317 2020	Subv OPH- Const logement sociaux-habitat groupé et aménagement des dépendances	500 000	500 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MLA	916	91604	314 2020	Subvention OPH - Réhabilitation du lotissement Taoeiru Grand - Etudes	4 500 000	4 500 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Annexe 1 - Arrêté de répartition n° ATE 9/2020

MIN	MISSION	PROGRAMME	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FP/ENA	Autres	3IF Etat	Ademe	CdP Etat	DGI Educ	CIOM Etat	FEI Etat	CdP 2	EO
MLA	916	91604	331.2020	Subvention OPH - Réhabilitation du lotissement Tetauau - Etudes	5 000 000	5 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total 916				- 435 376 084	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 435 376 084
MEF	951	95102	355.2020	Neutralisation des amortissements - 2020 (E/O)	- 4 678 156	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 4 678 156
MEF	951	95102	354.2020	Subventions d'investissement (reçues) transférées au compte de résultat - 2020 (E/O)	- 623 422	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 623 422
	Total 951				- 5 301 578	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 5 301 578
	Total général				- 625 061 603	- 7 532 889	- 1 795 622	- 55 430	-	-	-	-	-	-	- 615 677 662

Annexe 2 - Arrêté de répartition n° ATE 9/2020

MIN	901	903	905	908	909	910	911	913	914	915	916	951	Total général
MCE			- 334 059	-			-						- 334 059
MEA					-								-
MEF	14 500 000											- 5 301 578	9 198 422
MGT	- 6 200 000	- 100 000 000						1 468 594	- 7 332 365	-			- 112 063 771
MLA	-	-									-		-
MSP	- 2 051 576					-		- 1 468 594					- 3 520 170
PR	- 8 300 000	100 000 000											91 700 000
VP			334 059			- 175 000 000					- 435 376 084		- 610 042 025
Total général	- 2 051 576	-	-	-	-	- 175 000 000	-	-	- 7 332 365	-	- 435 376 084	- 5 301 578	- 625 061 603

ARRETE n° 1506 CM du 30 septembre 2020 portant fin de fonctions de M. Joseph Frébault en qualité de tavana hau de la circonscription des îles Marquises.

NOR : CMQ2000636AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2000-132 APF du 9 novembre 2000 fixant les principes de déconcentration de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2001-72 APF du 5 juillet 2001 portant création des circonscriptions des îles Tuamotu et Gambier, des îles Sous-le-Vent, des îles Marquises et des îles Australes ;

Vu l'arrêté n° 625 CM du 15 mai 2001 modifié définissant les missions des services de l'administration de la Polynésie française confiées, dans chaque archipel, à la circonscription ou aux subdivisions déconcentrées ;

Vu l'arrêté n° 5 CM du 7 janvier 2002 modifié portant organisation de la circonscription des îles Marquises ;

Vu la lettre de l'intéressé en date du 11 aout 2020 par laquelle il demande sa fin de fonctions en qualité de tavana hau de la circonscription des îles Marquises pour réintégrer son corps d'attaché d'administration en vue d'un détachement ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 30 septembre 2020,

Arrête :

Article 1er.— Il est mis fin aux fonctions de M. Joseph Frébault en qualité de tavana hau de la circonscription des îles Marquises à compter du 4 octobre 2020 au soir.

Art. 2.— L'arrêté n° 1368 CM du 25 juillet 2019 est abrogé à compter de cette même date.

Art. 3.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 30 septembre 2020.
Pour le Président absent :
Le vice-président,
Tearii Te Moana ALPHA.

ARRETE n° 1507 CM du 30 septembre 2020 portant nomination de Mme Myrna Peterano épouse Vaianui en qualité de tavana hau par intérim de la circonscription des îles Marquises.

NOR : CMQ2000637AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération 2000-132 APF du 9 novembre 2000 fixant les principes de déconcentration de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2001-72 APF du 5 juillet 2001 portant création des circonscriptions des îles Tuamotu et Gambier, des îles Sous-le-Vent, des îles Marquises et des îles Australes ;

Vu l'arrêté n° 625 CM du 15 mai 2001 modifié définissant les missions des services de l'administration de la Polynésie française confiées, dans chaque archipel, à la circonscription ou aux subdivisions déconcentrées ;

Vu l'arrêté n° 5 CM du 7 janvier 2002 modifié portant organisation de la circonscription des îles Marquises ;

Vu l'arrêté n° 1506 CM du 30 septembre 2020 portant cessation des fonctions de M. Joseph Frébault en qualité de tavana hau de la circonscription des îles Marquises ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 30 septembre 2020,

Arrête :

Article 1er.— Mme Myrna Peterano épouse Vaianui est nommée en qualité de tavana hau par intérim de la circonscription des îles Marquises à compter du 5 octobre 2020.

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 30 septembre 2020.
Pour le Président absent :
Le vice-président,
Tearii Te Moana ALPHA.

Page LEXPOL 12 sur 12

ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

PRESIDENCE

ARRETE n° 764 PR du 29 septembre 2020 portant fin de fonctions de Mme Myrna Peterano épouse Vaianui en qualité de secrétaire général de la circonscription des îles Marquises.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2001-72 APF du 5 juillet 2001 portant création des circonscriptions des îles Tuamotu et Gambier, des îles Sous-le-Vent, des îles Marquises et des îles Australes ;

Vu l'arrêté n° 625 CM du 15 mai 2001 modifié définissant les missions des services de l'administration de la Polynésie française confiées, dans chaque archipel, à la circonscription ou aux subdivisions déconcentrées ;

Vu l'arrêté n° 5 CM du 7 janvier 2002 modifié portant organisation de la circonscription des îles Marquises,

Arrête :

Article 1er.— Il est mis fin aux fonctions de Mme Myrna Peterano épouse Vaianui en qualité de secrétaire général de la circonscription des îles Marquises à compter du 15 octobre 2020 au soir.

Art. 2.— L'arrêté n° 682 PR du 8 septembre 2020 portant nomination de Mme Myrna Peterano épouse Vaianui en qualité de secrétaire général de la circonscription des îles Marquises est abrogé à compter de cette même date.

Art. 3.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 29 septembre 2020.
Edouard FRITCH.

ARRETE n° 769 PR du 30 septembre 2020 portant modification de l'arrêté n° 764 PR du 29 septembre 2020 portant fin de fonctions de Mme Myrna Peterano épouse Vaianui en qualité de secrétaire général de la circonscription des îles Marquises.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2001-72 APF du 5 juillet 2001 portant création des circonscriptions des îles Tuamotu et Gambier, des îles Sous-le-Vent, des îles Marquises et des îles Australes ;

Vu l'arrêté n° 625 CM du 15 mai 2001 modifié définissant les missions des services de l'administration de la Polynésie française confiées, dans chaque archipel, à la circonscription ou aux subdivisions déconcentrées ;

Vu l'arrêté n° 5 CM du 7 janvier 2002 modifié portant organisation de la circonscription des îles Marquises ;

Vu l'arrêté n° 764 PR du 29 septembre 2020 portant fin de fonctions de Mme Myrna Peterano épouse Vaianui en qualité de secrétaire général de la circonscription des îles Marquises,

Arrête :

Article 1er.— A l'article 1er de l'arrêté n° 764 PR du 29 septembre 2020 susvisé, la date du "15 octobre 2020" est remplacée par "4 octobre 2020".

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 30 septembre 2020.
Edouard FRITCH.